



PRÉFECTURE DE LA RÉGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
d'Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes

Bordeaux, le 10 février 2016

Service stratégie régionale du développement durable  
Unité Autorité Environnementale  
Site de Limoges

Le Préfet

à

Nos réf. : F07416D0015 / 2016-000848  
Affaire suivie par Lewis BEGARD  
lewis.begard@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 05 55 12 95 61 – Fax : 05 55 34 66 45  
Courriel : ae.srdd.dreal-limousin@developpement-durable.gouv.fr

Commune de Burgnac  
Monsieur Georges DESBORDES, Maire  
4, Place de l'Église  
87800 BURGNAC

**Objet :** Accusé de réception par l'Autorité Environnementale de la demande d'examen au « cas par cas » du zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de BURGNAC

En application des articles L122-4 et R122-18 du code de l'Environnement, vous m'avez transmis pour examen le dossier suivant :

**Nom du maître d'ouvrage :** Commune de BURGNAC  
**Nature du document :** Zonage d'assainissement des eaux usées  
**Type de procédure :** Révision

Son numéro d'enregistrement est le : **F07416D0015**

Par le présent courrier, j'en accuse officiellement réception le **27 janvier 2016**. En tant qu'autorité environnementale, il m'appartient de vous adresser une décision dans un délai de **2 mois**, soit avant le **27 mars 2016**.

Au-delà de ce délai, l'absence de réponse de ma part vaudra décision implicite rendant obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale.

La décision ou la mention du caractère tacite de la décision sera publiée sur le site de la préfecture de la Haute-Vienne ainsi que sur le site internet de la DREAL Limousin.

Pour le Préfet de Région,  
Pour le Directeur Régional de l'Environnement de  
l'Aménagement et du Logement,  
par subdélégation,  
La Chef de l'unité AE  
p.i. Chef du SRDD.

Patricia BOURGEOIS

Copie à : DREAL/SRDD/UAe  
DDT 87  
Préfecture de la Haute-Vienne